



MINUTE SSE

1 accident du travail sans arrêt le 28 mai...
Continuons nos efforts pour limiter les risques !

RANGEMENT ET NETTOYAGE



La société ACTI met à votre disposition des locaux, équipements et matériels propres et en bon état qui doivent être **nettoyés et entretenus régulièrement par tous** pour maintenir un bon niveau d'hygiène dans l'entreprise.

Voici **quelques règles d'hygiène pour le salarié** :

- Se **laver les mains** avant de manger, boire et après être allé aux toilettes.
- Ne pas porter les mains ni objet à la bouche.
- **Se doucher** en fin de poste de travail exposant à des poussières, projections et liquides.
- **Se changer** avant de déjeuner et quitter le travail.
- Ne pas remettre les vêtements de travail imprégnés de poussières ou produits chimiques mais utiliser le **change** prévu à cet effet.

Et **quelques conseils pratiques pour maintenir les lieux de travail en état de propreté** :

- Ne pas laisser traîner le matériel, les chiffons, les emballages.
- Utiliser les poubelles prévues pour éliminer tout déchet
- Laisser les sanitaires dans le même état de propreté que lorsque vous les avez trouvés
- Garder le local de pause et le vestiaire propre (tables nettoyées, vaisselle lavée, vêtements et chaussures de travail rangés...)

Respectez votre outil de travail !